



Formulaire de choix de créneau d'escalade Jeunes - Saison 2016 - 2017

Nom _____
Prénom _____

N° licence _____
Date de naissance ___ / ___ / ____

POUR LES JEUNES

Comme pour la saison 2015 - 2016, pour des raisons de sécurité, l'effectif des séances jeunes est limité à 20 grimpeurs

Choix de la séance hebdomadaire (entourez vos préférences) :

Lundi de 18h00 à 20h00 :	1er choix /	2ème choix /	3ème choix /	Impossible
Mercredi de 18h30 à 20h30 :	1er choix /	2ème choix /	3ème choix /	Impossible
Vendredi de 18h00 à 20h00 :	1er choix /	2ème choix /	3ème choix /	Impossible

Cas particulier pour jeune débutant souhaitant rester une année de plus sur le créneau « Ecole d'escalade » :

Mercredi de 17h00 à 18h30 : 1er choix

NOM / Prénom du responsable légal : _____

Date : ___ / ___ / 2016

Signature du responsable légal : _____

Le dossier de REINSCRIPTION JEUNES COMPLET devra OBLIGATOIREMENT comprendre 6 documents :

- 1 - fiche d'inscription 2016 - 2017
- 2 - E-mail lisible
- 3 - règlement de la cotisation (chèque avec nom du grimpeur au dos, espèces, chèques sports Bretagne, chèques vacances, bons CAF,...)
- 4 - certificat médical (de moins de 6 mois) de non contre-indication à la pratique de l'escalade (avec mention "y compris en compétition")
- 5 - bulletin FFME n°1 : Accusé d'information et d'adhésion aux contrats d'assurance (obligatoire même si vous disposez déjà d'assurances personnelles)
- 6 - **Cette fiche de choix de créneau d'escalade** (attribués par ordre d'arrivée des dossiers)

Ce dossier devra être retourné par courrier postal avant le 27 AOÛT 2016 à l'adresse suivante :

Bretagne Sud Escalade - 'Réinscription Jeunes 2016 - 2017'

Place Roger Penvern
56600 LANESTER

ATTENTION : Tout dossier incomplet ne sera pas retenu !

Le non retour du dossier dans les délais fera perdre à l'adhérent actuel sa priorité de réinscription par rapport aux nouveaux membres et l'expose donc au risque de ne pas avoir de place en cas de sureffectif.

Confirmation définitive du choix de créneau de 18h00 à 19h00 au gymnase Jean Zay, le
jeudi 1 septembre 2016